

## COMMUNE DE L'ÉTOILE

### COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

**Mercredi 15 JUIN 2022**

Le Conseil Municipal de la Commune de L'Étoile, légalement convoqué, s'est réuni ce jour sous la présidence de Monsieur Thierry BAILLY, Maire.

**Présents** : Mmes M.DULLIN – E.GOYDADIN – H.LAMARD – S.BENOIST (arrivée à 21h) – M.ROUSSOT – I.THEVENET – R.JAMES-INGRAND

MM. J-G.ROBLIN – Q.PLUBELLE – P.BAZIN – G.TREBOUTE – A.CHAMBARD

**Excusés** : M.CONDEMINE (pouvoir à S.BENOIST) – J.PISKIN (pouvoir à H.LAMARD)

**Secrétaire de séance** : M.ROUSSOT

Ouverture de la séance par l'approbation du compte rendu du 17 mai 2022

#### Ordre du jour :

- Renouvellement contrat adjoint technique
- Modification horaires adjoint technique
- Création poste adjoint technique
- Tarifs cantine-garderie
- Publicité actes légaux
- Foncier : acquisition foncière par le département
- Révision classement sonore des réseaux routiers
- Reversement régie de recettes
- Demandes de subventions
- Demandes de la population
- Informations et questions diverses

### RENOUVELLEMENT CONTRAT ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le maire indique que le contrat de Mme VIDELIER Patricia arrive à échéance le 31 août 2022.

Il est proposé de le renouveler, sur la base d'une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement du contrat de travail de Mme VIDELIER Patricia
- **DIT** qu'il sera de type contractuel, pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

### MODIFICATION HORAIRES ADJOINTS TECHNIQUES

Monsieur le maire explique que Mme Delphine Guyon est sur un poste de 8h/semaine (soit 6.27h). Elle est en charge de finaliser l'installation des salles de cantine.

Au vu des effectifs conséquents, le temps de travail n'est plus suffisant. Il est proposé d'augmenter son temps de travail de 10 minutes/jours, soit 8h40/semaine (soit 6.79h).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (13 voix pour, 2 abstentions) :

- **APPROUVE** la modification du poste d'adjoint
- **DIT** que le temps de travail sera de 6.79h hebdomadaires
- **DIT** que la modification sera effective à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Monsieur le Maire rappelle qu'une modification horaire a été prise en mai afin de corriger le temps de travail annualisé d'un adjoint technique, Mme PELLIGAND.

Cette dernière est en charge de la cantine-garderie (mensualisée sur 36 semaines) et le ménage de la mairie (sur 52 semaines réelles).

Monsieur le Maire propose que ces deux tâches soient scindées en deux postes, notamment pour une meilleure gestion du temps de travail (et notamment pour la mensualisation). Il convient donc de modifier le nombre d'heures alloué au poste de la cantine-garderie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du poste d'adjoint
- **DIT** que le temps de travail sera de 16.20 hebdomadaires
- **DIT** que la modification sera effective à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.

## **CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE**

Comme Monsieur le Maire l'a expliqué précédemment, il convient de créer un poste d'adjoint technique pour l'entretien de la mairie/salle des rencontres.

Le conseil municipal, après e, avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique
- **DIT** que ce poste sera d'une durée hebdomadaire de 4h00
- **DIT** que ce poste est attribué à Mme Pelligand Pauline
- **DIT** que ce poste sera avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juin 2022

## **TARIFS CANTINE GARDERIE**

Monsieur le Maire rappelle le montant des tarifs actuels :

- Cantine : 4.25 €
- Garderie : 2.20 € la ½ journée
- Forfait garderie (à compter de la 21<sup>ème</sup> garde) : 44 €

Le service de cantine/garderie est depuis plusieurs années très largement déficitaire. Ainsi en 2021, le déficit s'élevait à 19 408 €.

Au vu de la hausse des différents postes de dépenses (fournitures d'entretien, énergies), et de la future hausse des produits alimentaires, la commune n'est plus en capacité d'absorber seule ces dépenses.

Il est donc proposé les tarifs suivants :

Service	Elèves de L'Etoile, Quintigny, Saint-Didier (Au moins un des parents est domicilié dans la commune)	Elèves de communes extérieures
GARDERIE	<b>L'unité de garde : 2,50 €</b> Jusqu'à 22 unités /mois	<b>L'unité de garde : 3 €</b> Jusqu'à 22 unités / mois
	<b>Montant forfaitaire mensuel</b> À/c de la 23 <sup>ème</sup> unité/mois : 55 €	<b>Montant forfaitaire mensuel</b> À/c de la 23 <sup>ème</sup> unité/mois : 66 €
CANTINE	5.25 € / repas	5.75 € / repas

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (11 voix pour, 4 abstentions) :

- **DECIDE** de fixer les nouveaux tarifs ci-dessus
- **DIT** que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

## **PUBLICITE ACTES LEGAUX**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage
- soit par publication sur papier
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

De plus la rédaction et le type d'information qui seront à publier changent également

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE que la publicité continuera à être effectuée par affichage en version papier.**

## **FONCIER : ACQUISITION FONCIER PAR LE DEPARTEMENT**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2020, afin d'installer la poche de sécurité incendie, la commune a acquise à l'euro symbolique l'ensemble des parcelles du secteur qui appartenait au conseil départemental.

Une division parcellaire a depuis été effectuée et il convient de céder au conseil départemental, à l'euro symbolique, les parcelles correspondant à l'emprise du RD 38. Un acte administratif sera ensuite rédigé par leurs services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession auprès du conseil départemental
- **DIT** que cet acte de vente sera passé en forme administrative
- **AUTORISE** M. le Maire a signé tous les documents se rapportant à cette décision

## **REVISION CLASSEMENT SONORE RESEAUX ROUTIERS**

La loi 92-1444 du 31 décembre 1992 institue un classement sonore des infrastructures terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic. Elle a pour objectif de réduire les nuisances en fixant des objectifs de qualité pour les voies, et de protéger les habitants en définissant des normes d'isolation phonique pour les constructions de bâtiments dans les zones les plus exposées.

Après réexamen du classement sonore du réseau routier, la commune de L'Etoile est concernée par cette loi et les différents arrêtés existants. Cela concerne la partir du contournement se trouvant sur la commune.

Dans un délai de 3 mois la commune doit donner son avis sur le nouveau projet d'arrêté. Celui-ci devra ensuite être annexé au PLU. **Le conseil municipal donne un avis favorable concernant le projet d'arrêté.**

## **REVERSEMENT REGIE DE RECETTES**

Monsieur le Maire rappelle qu'une régie de recettes a été créée avec pour but d'aider la famille ukrainienne installée à L'Etoile pour l'acquisition d'un véhicule. La somme de 460 € a été récoltée.

Un véhicule ayant été trouvé, il convient donc de procéder au versement de cette somme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DIT** que l'attribution de 460 € sera effectuée pour l'achat d'un véhicule auprès d'un particulier
- **CHARGE** M. le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette décision.

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

L'association Semons l'Espoir, est en charge de la création de la Maison des Familles, située sur le site de l'hôpital Minjoz. Ces Maisons permettent d'accueillir des familles dont les enfants reçoivent des soins ou sont hospitalisés. Lors de la 1<sup>ère</sup> phase, la commune de L'Etoile avait fait un don en 2013 de 250 €.

L'association lance la phase II (extension de la construction existante) et sollicite à nouveau ces différents donateurs.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide du versement d'une subvention d'un montant de 250 €**

L'association L'Etoile Filante, est actuellement déficitaire (-600.46 €). Une sortie est prévue fin juin pour l'ensemble des enfants de l'école élémentaire à Besançon. Le coût est estimé à 1824 €.

Afin de clôturer l'année, l'association sollicite les 3 communes pour une participation à cette sortie (à l'instar de ce qui était fait pour les classes transplantées à Quiberon jusqu'en 2019).

**Le conseil municipal, considère que ce déficit reflète le solde de l'année et non le solde présent sur le compte de trésorerie. Il décide de ne pas verser de subvention (1 voix pour, 6 abstentions, 8 voix contre)**

## COMMISSIONS MUNICIPALES

### COMMISSION COMMUNICATION, ANIMATION, CULTURE ET PETIT PATRIMOINE BATI (M.DULLIN) :

Site internet : le nouveau site est opérationnel depuis lundi 6 juin. L'adresse reste inchangée ([www.letojura.fr](http://www.letojura.fr))

Journées du patrimoine : la commune organisera des manifestations sur l'ensemble du week-end (17 et 18 septembre). Un flyer sera envoyé à la population début septembre.

### COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES (S.BENOIST) :

Ecoles : les conseils d'écoles vont avoir lieu d'ici la fin du mois de juin. Une nouvelle enseignante est nommée à la rentrée pour la classe des CM1/CM2 et également le poste de direction. Il s'agit de Mme Annelise Mermet (en provenance de Villevieux). Les prévisions d'effectifs sont de 61 en élémentaire et 38 en maternelle.

### COMMISSION ENVIRONNEMENT (R.JAMES-INGRAND) :

Centrale solaire citoyenne : une réunion d'information a eu lieu le 13 juin dernier. Toutes les informations pratiques sont disponibles sur la page Facebook de « L'Eclatante SCIC »

Festival AlimentTerre : il aura lieu du 15 octobre au 30 novembre.

Covoiturage : la mise en place d'un covoiturage va être mis en place sur la commune. L'ensemble des informations sera disponible sur le site internet de la commune.

## INFORMATIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner :

- Vente consorts VANDELLE/BOULARD Paul : 207 rue de Vallière

**La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption.**

Déclaration d'intention d'aliéner :

- Vente consorts VANDELLE/BRUANDET Mathieu : 208 rue de Vallière

**La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption.**

La réunion est levée à 23h00

Prochaine réunion le mercredi 24 août à 20h00

Les conseillers

Le Maire